



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 1er juin 2026
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

10.03 Questions

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Gaétane Goyette à la suite de son décès.

10.05 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Claudette Carrière Dionne à la suite de son décès.

10.06 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Diane Binette Legros à la suite de son décès.

10.07 Procès-verbal

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2026, à 19 h.

10.08 Procès-verbal

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1260531001

Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif sur le Développement social et des diversités qui s'est tenue le 7 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

10.09 Procès-verbal

CA *Direction des travaux publics* - 1265459037

Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif sur la mobilité qui s'est tenue le 27 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

10.10 Procès-verbal

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459040

Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 6 mai 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

10.11 Procès-verbal

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459041

Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité de démolition de LaSalle qui s'est tenue le 6 mai 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459038

Adopter le programme de financement « LaSalle vert demain » afin de soutenir des initiatives présentées dans le cadre d'un appel à projets dans le but d'accélérer la transition écologique.

20.02 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1269309005

Autoriser le prêt du local situé au sous-sol du chalet du parc Ménard à la Table de développement social de LaSalle, pour la réalisation du projet « Shack communautaire », pour la période du 1^{er} juin au 1^{er} novembre 2026, et approuver le projet de convention à cette fin.

20.03 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1260531002

Autoriser la signature de l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et la commission scolaire Lester B. Pearson visant l'utilisation temporaire d'une portion de la cour de l'ancienne école Allion pour la période du 1^{er} juin au 1^{er} novembre 2026 afin d'offrir une programmation d'activités estivales.

20.04 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1268891008

Approuver l'entente relative au projet d'occupation transitoire de la cour de l'école Allion entre Allions-Nous et l'arrondissement de LaSalle portant sur une offre estivale de services d'activités culturelles et de loisirs, autoriser la dépense maximale de 10 000 \$, taxes incluses, et approuver le projet de convention à cette fin.

20.05 Immeuble - Location

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259156004

Autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et les Services Immobiliers Crofton Moore Inc agissant au nom du bailleur Les Investissements 650 Wellington Ltée, au montant de 33 738,71 \$, taxes incluses, pour la location de 45 places de stationnement accessibles 7 jours sur 7 de 6 h à 23 h 30, pour la période rétroactive du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265480003

Accorder une contribution financière totalisant 1 350 \$ à trois organismes reconnus, dans le cadre du programme souvenir de leur événement respectif.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265480004

Accorder un soutien financier totalisant 8 166 \$ à trois organismes reconnus dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois en 2026.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1268891011

Accorder une contribution financière de 4 200 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) qui permettra l'embauche de deux étudiants pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de LaSalle, durant la saison estivale 2026.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1262484009

Amender la résolution CA26 20 0132 portant sur la première soirée bénéfice le « Grand Variété » au Théâtre Desjardins, qui aura lieu le 4 juin 2026, afin de rectifier le soutien financier octroyé de 5 000 \$ à 2 500 \$.

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1267065001

Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2026 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459039

Autoriser l'entreprise DKI Reflexio à réaliser et à maintenir, pour une durée d'un an, les interventions prévues dans le cadre du projet de mise en valeur patrimoniale du secteur de la grue LaSalle-Coke, incluant une œuvre aux abords de la grue et une toile temporaire installée sur l'immeuble de l'entreprise.

30.04 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1261526007

Entériner l'autorisation de déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour le 200^e anniversaire du Moulin Fleming par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

30.05 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1268891013

Autoriser l'installation de deux camions de cuisine de rue au parc Riverside dans le cadre des festivités de la Fête du Canada du 1^{er} juillet 2026.

30.06 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1265247003

Autoriser sept événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de juillet 2026.

30.07 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1267817008

Autoriser le Circuit de tennis LaSalle à tenir un événement de « Tennis-o-thon » samedi le 27 juin de 9 h à 17 h au Centre de tennis Cavelier (remis au lendemain 28 juin ou 4 juillet, en cas de pluie) pour permettre la cueillette de dons et de denrées alimentaires au profit de la Société H.O.P.E de LaSalle.

30.08 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1266152001

Autoriser la tenue d'un dîner barbecue destiné aux membres du personnel de l'arrondissement de LaSalle qui aura lieu le 9 juin 2026 de 11 h 45 à 13 h 15 aux travaux publics et autoriser la présence d'un camion de rue.

30.09 Reddition de comptes

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1263035004

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 avril au 18 mai 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2026.

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Résolution d'urbanisme

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1262484008

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 27 mai 2026 portant sur le premier projet de résolution CA26 20 0185 (PP-38) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 930 574 et la construction d'une habitation trifamiliale, de trois habitations multifamiliales et d'un bâtiment mixte sur les lots 1 929 294 et 1 930 574, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement régissant la démolition des immeubles n° 0145, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

40.02 Règlement - Adoption du premier projet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459029

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le second projet de résolution (PP-38) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 930 574 et la construction d'une habitation trifamiliale, de trois habitations multifamiliales et d'un bâtiment mixte sur les lots 1 929 294 et 1 930 574, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement régissant la démolition des immeubles n° LAS-0145, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

40.03 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1267151011

Autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

40.04 Règlement - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459042

Obliger les propriétaires des terrains à effectuer ou, sur son défaut, à faire effectuer les travaux correctifs (coupe d'herbes hautes et/ou ramassage de matières nuisibles) sur leur terrain, en vertu de l'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction - 1265479006

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1268891010

Approuver la nomination des dix membres au Conseil jeunesse de LaSalle.

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Déposer une demande d'ajout d'une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents dans l'arrondissement de LaSalle.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 36
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1260531001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif sur le Développement social et des diversités, qui s'est tenue le 7 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

Déposer le compte rendu de la rencontre du comité consultatif sur le développement social et des diversités qui s'est tenu le 7 avril 2026 à l'arrondissement LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-05-15 15:44

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1260531001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif sur le Développement social et des diversités, qui s'est tenue le 7 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Une rencontre du comité consultatif sur le développement social et des diversités s'est tenue le 7 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle et un compte rendu a été rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du compte rendu du comité consultatif sur le développement social et des diversités qui s'est tenue le 7 avril 2026, à l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia DESROUILLERES
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, Sports et Loisirs et
Développement Social

Le : 2026-05-14



Dossier # : 1265459037

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif sur la mobilité qui s'est tenue le 27 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

De déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif sur la mobilité qui s'est tenue le 27 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-20 10:02

Signataire :

Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459037

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif sur la mobilité qui s'est tenue le 27 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Une rencontre du comité consultatif sur la mobilité s'est tenue le 27 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle et un compte rendu a été rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du compte rendu du comité consultatif sur la mobilité qui s'est tenue le 27 avril 2026 à l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve ROBITAILLE
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2026-05-20



Dossier # : 1265459040

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 6 mai 2026.

De déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 6 mai 2026.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-24 09:38

Signataire :

Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459040

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 6 mai 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

Une rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2026.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-05-22



Dossier # : 1265459041

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité de démolition de LaSalle qui s'est tenue le 6 mai 2026.

De déposer le compte-rendu de la rencontre du comité de démolition de LaSalle qui s'est tenue le 6 mai 2026.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-24 09:37

Signataire : Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité de démolition de LaSalle qui s'est tenue le 6 mai 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité de démolition est convoqué en fonction des demandes reçues. Un compte rendu est produit à l'issue de chaque séance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du compte rendu du comité de démolition du 6 mai 2026.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-05-22



Dossier # : 1265459038

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme de financement LaSalle vert demain afin de soutenir des initiatives qui accélèrent la transition écologique et attribuer une somme de 50 000 \$ pour l'année 2026 pour effectuer un appel à projets.

D'adopter le programme de financement LaSalle *vert* demain afin de soutenir des initiatives qui accélèrent la transition écologique et attribuer une somme de 50 000 \$ pour l'année 2026 pour effectuer un appel à projets.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-05-28 12:24

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459038

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme de financement LaSalle vert demain afin de soutenir des initiatives qui accélèrent la transition écologique et attribuer une somme de 50 000 \$ pour l'année 2026 pour effectuer un appel à projets.

CONTENU

CONTEXTE

En 2025, le Comité de transition écologique de LaSalle (CTÉL) (maintenant le comité consultatif sur la transition écologique, CCTÉ) a recommandé de lancer un appel à projets : *LaSalle vert* demain. Ce programme de financement avait pour objectif d'encourager la réalisation de projets sur le territoire qui permettent d'accélérer la transition écologique ainsi que de sensibiliser et de stimuler la mobilisation en lien avec cette thématique. Cela permettait également de renforcer le rôle des organismes comme catalyseurs de changement et de participation citoyenne.

Vu les rétroactions positives reçues à la suite du lancement de cette initiative, l'arrondissement souhaite pérenniser le programme et le rendre récurrent sur une base annuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 200437 (1255459056) : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ à deux organismes pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel à projets *LaSalle vert* demain. Approuver les deux projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Les modalités de l'appel à projets proposé sont les suivantes :

Organismes admissibles : Tous les organismes sans but lucratif officiellement reconnus par l'arrondissement de LaSalle et les organismes scolaires œuvrant sur le territoire laSallois.

Mode d'annonce du programme : Sur invitation par courriel, via les communications – liste de diffusion existante.

Conditions d'admissibilité des projets :

- La mission de l'organisme doit être compatible avec le projet déposé;

- Le projet doit se dérouler sur le territoire de l'arrondissement, favoriser la transition écologique et favoriser la sensibilisation.

Mécanisme d'évaluation et de sélection : Un comité administratif interne de l'arrondissement procédera à l'évaluation des projets via l'utilisation d'une grille d'analyse quantitative. Un ou des projets seront recommandé(s) aux élus pour approbation.

Critères d'évaluation des projets : Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :

Transition écologique

- Le projet agit concrètement pour la transition écologique en proposant des mesures d'adaptation ou d'atténuation face aux impacts des changements climatiques
- Le projet touche l'une des cinq thématiques du Plan local de transition écologique , soit A - Aménagement, B-Biodiversité, C- Communauté, D-Déplacements, E-Écoresponsabilité

Sensibilisation et mobilisation

- Le projet comporte un volet de sensibilisation (critère éliminatoire)
- Le projet mobilise la population et encourage la participation citoyenne
- L'organisme a déjà bénéficié, ou non, d'un financement dans le cadre du programme

Logistique et impact

- Le projet rejoint les objectifs du programme
- Le projet semble réaliste et faisable selon les ressources et l'échéancier estimés (critère éliminatoire)
- Le projet favorise l'inclusivité et l'accessibilité
- Le projet est en cohérence avec les lieux visés et favorise une équité géographique
- Le projet regroupe une diversité de partenaires

Implication du CCTÉ : Le CCTÉ sera informé des résultats de la sélection des projets. Il permettra aussi de fournir une rétroaction suivant la réalisation des projets pour avoir une appréciation du succès du programme et des réalisations. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, le CCTÉ ne contribuera pas à l'évaluation des projets.

JUSTIFICATION

Le programme de financement LaSalle *vert* demain permettra de poursuivre des initiatives en transition écologique, d'améliorer la sensibilisation face à ses thèmes et de répondre à une demande croissante de la population tout en contribuant à la résilience des quartiers. Les projets développés permettront d'accélérer la transition écologique locale, notamment par la mise en place de mesures permettant d'atténuer ou de favoriser l'adaptation de la collectivité face aux crises climatiques, économiques et sociales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget attribué à ce programme est de 50 000 \$ pour des projets démarrés en 2026 et se terminant en 2027. Le nombre de projets et le montant attribué par projet sera défini sur la base du nombre de projets déposés et retenus à la suite de l'évaluation. L'arrondissement se réserve le droit de ne choisir aucun des projets s'ils ne répondent pas aux critères.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er juin 2026 : Adoption du programme par le conseil d'arrondissement

3 juin au 5 juillet 2026 : Appel de projets aux organismes ciblés

Juillet/août 2026 : Analyse des projets

Septembre 2026 : Adoption des projets au conseil

Septembre 2026 à septembre 2027 : Réalisation des projets

Octobre/novembre 2027 : Bilan et reddition de compte

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Viorica ZAUER, LaSalle

Lecture :

Viorica ZAUER, 27 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie GIRARD-BRISSON
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-05-22



Dossier # : 1269309005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le prêt du local situé au sous-sol du chalet du parc Ménard à la Table de développement social de LaSalle, pour la réalisation du projet Shack communautaire, pour la période du 1er juin 2026 au 1er novembre 2026, et approuver le projet de convention à cette fin. Autoriser également la Table de développement social de LaSalle à installer des affiches promotionnelles dans le parc Ménard afin de faire connaître la programmation d'activités du projet Shack communautaire pour toute la durée de la convention.

D'autoriser le prêt du local situé au sous-sol du chalet du parc Ménard à la Table de développement social de LaSalle, pour la réalisation du projet Shack communautaire, pour la période du 1er juin 2026 au 1er novembre 2026 et approuver le projet de convention à cette fin; et

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, à signer la convention prévue à cet effet.

D'autoriser également la Table de développement social de LaSalle à installer des affiches promotionnelles dans le parc Ménard afin de faire connaître la programmation d'activités du projet Shack communautaire pour toute la durée de la convention.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-05-25 09:58

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1269309005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le prêt du local situé au sous-sol du chalet du parc Ménard à la Table de développement social de LaSalle, pour la réalisation du projet Shack communautaire, pour la période du 1er juin 2026 au 1er novembre 2026, et approuver le projet de convention à cette fin. Autoriser également la Table de développement social de LaSalle à installer des affiches promotionnelles dans le parc Ménard afin de faire connaître la programmation d'activités du projet Shack communautaire pour toute la durée de la convention.

CONTENU

CONTEXTE

La Table de développement social de LaSalle (TDSL) pilote le projet du Shack communautaire, une initiative visant à renforcer la proximité avec les citoyens et à favoriser leur participation active à la vie collective. Déployé dans le secteur du parc Ménard, reconnu pour ses enjeux de vulnérabilité sociale, ce projet a pour objectif de faire connaître les services et les activités des organismes du milieu, tout en contribuant à l'inclusion et à l'empowerment des résidents.

Afin d'assurer la réalisation et le bon déroulement des activités prévues, la TDSL sollicite l'accès à un local situé au sous-sol du chalet du parc Ménard, qui servirait de point d'ancrage pour les opérations et les interventions auprès de la population durant la période estivale.

La Table demande également une autorisation pour installer des affiches publicitaires dans le parc, au cours de la même période, afin de promouvoir la programmation d'activités auprès de la population du secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0307 (1259309008) - 7 juillet 2025 : D'autoriser la Table de développement social de LaSalle à installer des affiches publicitaires dans le parc Ménard pour promouvoir la programmation d'activités du projet Shack communautaire pour les périodes estivale et automnale 2025.

DESCRIPTION

La TDSL souhaite déployer, à l'été 2026, le projet du Shack communautaire pour la période du 1er juin au 1er novembre. Cette initiative collective vise à renforcer la proximité avec les citoyens et à stimuler leur participation à la vie collective, par une approche inclusive et

ancrée dans le milieu.

Le projet mobilise près d'une quinzaine de partenaires locaux, qui y contribuent en faisant connaître leurs services et en proposant des activités variées directement dans le secteur du parc Ménard. Par leur présence et leurs interventions, ces organismes favorisent l'accès aux ressources, le développement de liens de confiance avec la population et une meilleure appropriation des services disponibles.

Afin d'assurer la réalisation et le bon déroulement des activités prévues, la TDSL sollicite l'accès au local situé au sous-sol du chalet du parc Ménard, qui agira comme point d'ancrage pour la coordination des opérations et les interventions auprès de la population durant la période estivale. Ce lieu permettra également aux organismes partenaires de tenir certaines activités à l'intérieur, offrant ainsi un espace complémentaire, fonctionnel et adapté aux besoins du projet.

Pour promouvoir la programmation d'activités, la TDSL demande une autorisation pour installer des affiches publicitaires dans le parc Ménard au cours de la période indiquée. Il s'agit d'une affiche de carton rigide de la grandeur de 100 cm x 90 cm installée dans l'entrée du bas du chalet, une affiche en tissu de la même grandeur installée par nos travaux publics sur le cabanon du parc et quatre affiches de papier plastifié de grandeur 11 x 17 installées dans des endroits stratégiques dans le parc Ménard.

JUSTIFICATION

Le prêt de local autorisé à la TDSL permettrait de soutenir concrètement la mise en œuvre d'une initiative concertée visant à améliorer la qualité de vie dans un secteur présentant des vulnérabilités sociales. Il contribuerait à renforcer l'accès de la population aux services de proximité, à favoriser la participation citoyenne et à appuyer le travail des organismes communautaires œuvrant sur le territoire, tout en maximisant l'utilisation d'un espace municipal au bénéfice de la collectivité.

Le dossier répond à l'orientation 3 "Une communauté solidaire, équitable et inclusive" de la Planification stratégique de LaSalle 2026-2030, en contribuant directement aux axes d'intervention suivants :

- 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population;
- 3.3 Favoriser la sécurité et le bien-être de la population;
- 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

L'autorisation d'affichage permettrait à la Table de développement social de LaSalle de promouvoir la programmation d'activités auprès de la population du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente convention est un prêt de local temporaire sans contribution financière. La subvention sous forme de gratuités en biens et services offerts par la Ville est évaluée à 10 200 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités du plan stratégique Montréal 2030, comme suit :

- 8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;
- 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- 10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des

- processus de décision;
- 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;
 - 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude FOURNIER

Le : 2026-05-19

Conseillère en développement communautaire Cheffe de division développement social et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1260531002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et la commission scolaire Lester B. Pearson visant l'utilisation temporaire d'une portion de la cour de l'ancienne école Allion pour la période du 1er juin au 1er novembre 2026 afin d'offrir une programmation d'activités estivales.

D'autoriser la signature de l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement LaSalle et la commission scolaire Lester B. Pearson visant l'utilisation temporaire d'une portion de la cour de l'ancienne école Allion pour la période du 1er juin au 1er novembre 2025, afin d'offrir une programmation d'activités estivales.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-21 11:40

Signataire : Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1260531002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et la commission scolaire Lester B. Pearson visant l'utilisation temporaire d'une portion de la cour de l'ancienne école Allion pour la période du 1er juin au 1er novembre 2026 afin d'offrir une programmation d'activités estivales.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a reçu une proposition de l'organisme Allions-Nous visant à offrir une programmation estivale dans la cour d'école de l'ancienne école Allion. L'arrondissement a donc communiqué avec la commission scolaire Lester B. Pearson afin de négocier une entente d'usage de la cour d'école pour la période du 1er juin au 1er novembre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire CA24 20 0181 (1246673004) - 6 mai 2024 : D'autoriser la signature de l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement LaSalle et la commission scolaire Lester B. Pearson visant l'utilisation temporaire d'une portion de la cour de l'ancienne école Allion pour la période du 1er mai au 15 novembre 2024, afin d'offrir une programmation d'activités estivales.

Sommaire CA25 20 0240 (1256673002) - 2 juin 2025 : D'autoriser la signature de l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement LaSalle et la commission scolaire Lester B. Pearson visant l'utilisation temporaire d'une portion de la cour de l'ancienne école Allion pour la période du 2 juin au 15 novembre 2025, afin d'offrir une programmation d'activités estivales.

DESCRIPTION

En vertu de cette entente, l'arrondissement installera un périmètre de sécurité dans la cour d'école afin de limiter l'accès des participants aux activités qui seront organisées. La commission scolaire fournira un accès en électricité aux frais de l'arrondissement. Ce droit d'usage est octroyé à titre gratuit et sans garantie.

JUSTIFICATION

La conclusion de cette entente permettra de continuer d'offrir un lieu additionnel sur le territoire de l'arrondissement où offrir une programmation estivale aux résidents de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette entente est à titre gratuit. L'arrondissement assumera les frais d'installation du périmètre de sécurité et d'électricité selon les besoins.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente est nécessaire afin de permettre l'utilisation du site.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'entente : 1er juin 2026

Fin de l'entente : 1er novembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia DESROUILLERES
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - sports

Le : 2026-05-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1268891008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente relative au projet d'occupation transitoire de la cour de l'école Allion entre Allions-Nous et l'arrondissement de LaSalle portant sur une offre estivale de services d'activités culturelles et de loisirs, autoriser la dépense maximale de 10 000 \$, taxes incluses, et approuver le projet de convention à cette fin.

D'approuver l'entente relative au projet d'occupation transitoire de la cour de l'ancienne école Allion entre Allions-Nous et l'arrondissement de LaSalle portant sur une offre estivale de services d'activités culturelles et de loisirs ;
D'autoriser la dépense maximale de 10 000 \$, taxes incluses ;

D'autoriser mesdames Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement à signer l'entente ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-21 14:21

Signataire :

Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1268891008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente relative au projet d'occupation transitoire de la cour de l'école Allion entre Allions-Nous et l'arrondissement de LaSalle portant sur une offre estivale de services d'activités culturelles et de loisirs, autoriser la dépense maximale de 10 000 \$, taxes incluses, et approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2023, l'organisme Allions-Nous a proposé à l'arrondissement un concept d'occupation transitoire de la cour de l'ancienne école Allion située au 65, 5e avenue. L'école appartenant à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, l'arrondissement a initié des discussions avec la Commission scolaire afin que le projet de l'organisme Allions-Nous puisse voir le jour. Une entente a été conclue à cette fin en mai 2025.

En 2025, La Commission scolaire a confirmé qu'elle accordait à l'arrondissement un droit d'usage de la portion de l'ancienne cour de l'école Allion afin que l'organisme Allions-Nous puisse y aménager un espace communautaire temporaire. Ce lieu vise à favoriser le vivre-ensemble, offrir des activités culturelles et sociales et répondre aux besoins exprimés par les résidents du quartier. Cette entente entre la Commission scolaire Lester-B-Pearson et l'arrondissement sera reconduite pour la saison estivale 2026.

Des travaux d'aménagement ont été exécutés en étroite collaboration avec les citoyens, les partenaires locaux et les services de l'arrondissement. L'espace, conçu de manière inclusive et évolutive, accueillera encore cette année des jardins collectifs, des zones de détente, des installations artistiques et des événements ponctuels tout au long de la saison.

Ce projet d'occupation transitoire s'inscrit dans une volonté plus large de revitalisation urbaine et d'appropriation des espaces publics par la communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0241 (1258891009) - 2 juin 2025 - D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et Allions-Nous visant l'utilisation temporaire d'une portion de la cour de l'ancienne école Allion pour la période du 1er juin au 15 novembre 2025 afin d'offrir une programmation d'activités estivales.

CA24 20 0181 (12466773003) - 6 mai 2024 - Autoriser la signature de l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et la commission scolaire Lester B. Pearson visant

l'utilisation temporaire d'une portion de la cour de l'ancienne école Allion pour la période du 1er mai au 15 novembre 2024 afin d'offrir une programmation d'activités estivales.

DESCRIPTION

Dans le cadre de ce projet, Allions-Nous déploiera une offre d'activités culturelles et de loisirs, incluant des jardins collectifs pour la période allant de juin 2026 au 1er novembre 2026. L'arrondissement permettra à l'organisme d'aménager divers équipements tels que conteneurs, pergolas, tables, bancs, bacs de plantation, jeux, kiosques, etc. afin d'animer la cour.

L'offre d'activités comprendra entre autres :

- Jardins collectifs;
- Agora citoyenne;
- Cinéma en plein-air;
- Un bazar;
- Marché fermier.

JUSTIFICATION

L'autorisation de ce projet par le conseil d'arrondissement permettra de bonifier l'offre d'activités culturelles et de loisirs sur le territoire en plus d'offrir un jardin collectif pour les citoyens. Il s'agit également d'une démarche de participation citoyenne qui sera soutenue par l'arrondissement. À cet effet, le projet d'occupation transitoire de la cour de l'école Allion permettra :

- De mobiliser les citoyens et citoyennes de LaSalle à la mission de requalification de l'école Allion;
- D'animer pour une troisième saison un lieu vacant depuis 2007;
- De dynamiser le quartier du Village des Rapides;
- D'établir un canal de communication avec la Commission scolaire Lester-B.-Pearson.

L'activité ne peut se tenir sans le soutien et la collaboration de l'arrondissement.

Le projet retenu s'inscrit aussi dans les orientations de la planification stratégique de l'arrondissement 2026-2030 et dans le plan local de transition écologique 2025-2030 .

Planification stratégique de LaSalle 2026-2030

Orientation 3 - Une communauté solidaire, équitable et inclusive.

Orientation 5- Une transition écologique pour un avenir vert et résilient.

Plan local de transition écologique 2025-2030

Orientation B - Protéger et valoriser la BIODIVERSITÉ, développer des corridors écologiques locaux et régionaux et diversifier le verdissement pour renforcer la résilience écologique de notre territoire.

Orientation C - Développer une COMMUNAUTÉ solidaire, inclusive et engagée, en renforçant l'équité sociale et la participation citoyenne à la transition écologique.

Orientation E - Encourager une consommation et une gestion responsable des ressources, en soutenant des pratiques ÉCORESPONSABLES et en renforçant la circularité des matières et de l'économie locale.

L'organisme est reconnu dans la catégorie partenaire selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement assumera 70 % des coûts estimés pour les services jusqu'à concurrence de 10 000 \$. Au-delà du seuil de 10 000 \$, l'organisme assumerait 100 % des dépenses encourues pour la mise en oeuvre des services.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'opération de communication se fera par les moyens usuels.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien,développement social et
événements publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-11

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - DSÉP

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1259156004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et les Services Immobiliers Crofton Moore Inc agissant au nom du bailleur Les Investissements 650 Wellington Ltée, au montant de 33 738,71 \$, taxes incluses, pour la location de 45 places de stationnement accessibles 7 jours sur 7 de 6 h à 23 h 30, pour la période rétroactive du 1er janvier au 31 décembre 2026.

D'autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle, et les Services Immobiliers Crofton Moore Inc agissant au nom du bailleur Les Investissements 650 Wellington Ltée, au montant de 33 738,71 \$, taxes incluses, pour la location de 45 places de stationnement accessibles 7 jours du 7 de 6 h à 23 h 30 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-21 14:20

Signataire : Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1259156004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et les Services Immobiliers Crofton Moore Inc agissant au nom du bailleur Les Investissements 650 Wellington Ltée, au montant de 33 738,71 \$, taxes incluses, pour la location de 45 places de stationnement accessibles 7 jours sur 7 de 6 h à 23 h 30, pour la période rétroactive du 1er janvier au 31 décembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL) est un bâtiment où plus d'une vingtaine d'organismes laSallois offrent des activités variées aux jeunes, aux familles, aux adultes et aux aînés du territoire. Le CRCL est ouvert 7 jours sur 7 de 8 h 30 à 21 h 30 et accueille chaque jour un grand nombre de participants.

Le bâtiment, étant construit dans un parc, n'a pas de stationnement dédié mis à part le stationnement public sur rue. Depuis des années, les propriétaires de la place Newman ont toléré le stationnement gratuit des usagers, toutefois depuis 2025, l'arrondissement a du conclure un bail pour des places réservées aux usagers du CRCL. Depuis l'automne 2024, les propriétaires de la place Newman ont installé des affiches d'interdiction de stationnement et ont commencé à remorquer les véhicules. Ils souhaitent que les places à proximité des commerces soient réservées pour la clientèle du centre d'achat et que les utilisateurs du CRCL se stationnent près de la rue Dollard. En 2025, le bail conclu entre les propriétaires et l'arrondissement a permis aux usagers du CRCL d'avoir accès gratuitement à 45 places de stationnement lors de leur pratique d'activités au CRCL.

Les participants du CRCL ont pris l'habitude dans les derniers mois de se stationner dans les places dédiées. Nous encourageons également les usagers qui pratiquent des activités sportives à utiliser le stationnement sur rue en identifiant les options à proximité pour les usagers qui pratiquent des activités sportives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA25 20 0242 (1259156001): D'autoriser la signature d'un bail entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle, et les Services Immobiliers Crofton Moore Inc agissant au nom du bailleur Les Investissements 650 Wellington Ltée pour la location de 45 places de stationnement pour l'année 2025 au coût de 32 698,89 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Pour s'assurer de bien répondre au besoin des utilisateurs du CRCL et de respecter le budget disponible pour la location d'espaces de stationnement, l'objectif est de conclure un bail de location incluant 45 places de stationnement disponible 7 jours sur 7 de 6h à 23h30, en plus d'encourager le stationnement sur rue en identifiant les options à proximité. Bien que ce ne sera pas obligatoire, nous encouragerons les sportifs qui utilisent le gymnase à utiliser le stationnement sur rue, sachant que la marche ne présente pas un enjeu pour eux.

Les options de stationnement à la place Newman seront désormais :

- **2 places** pour personnes à mobilité réduite, le plus près de l'entrée
- **43 places** de stationnement identifiées à la place Newman (angle de Dollard et du Uniprix)

Le stationnement sur rue près du CRCL sera encouragé à ces endroits :

- Stationnement sur Émile Nelligan / boul. Shevchenko : **25 places** (accessibilité par un sentier en gravier)
- Stationnement rue Hardy : **15 places en bordure du parc et terrain de basketball** (accessibilité par l'arrière du bâtiment et par sentier en gravier)

JUSTIFICATION

Afin de répondre aux besoins des participants du CRCL, nous proposons de reconduire l'entente pour l'utilisation des places de stationnement à la place Newman pour un total de 45 places. En parallèle à cette entente, nous encourageons également les participants à utiliser le stationnement sur rue et, pour ceux qui le peuvent, le transport collectif et le transport actif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le bail pour les 45 places de stationnement à la place Newman coûtera 33 738,71 \$ taxes incluses. pour l'année 2026. Le montant sera utilisé dans le poste budgétaire suivant : 301731-07121-55201

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'affichage des espaces a été modifié pour faciliter la compréhension des utilisateurs. Du marquage au sol a également été fait.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
regisseur(-euse)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-21

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, Sport, Loisir et Développement
Social



Dossier # : 1265480003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant 1 350 \$ à trois organismes reconnus, dans le cadre du programme souvenir de leur événement respectif.

D'accorder une contribution financière totalisant 1 350 \$ à trois organismes reconnus, selon la répartition suivante, dans le cadre du programme souvenir de leur événement respectif :

Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré	350 \$
Association Messinese de Montréal inc.	500 \$
Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc.	500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-19 17:24

Signataire :

Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION **Dossier # :1265480003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant 1 350 \$ à trois organismes reconnus, dans le cadre du programme souvenir de leur événement respectif.

CONTENU

CONTEXTE

Le club âge d'or Ste-Catherine-Labouré, l'Association Messinese de Montréal inc. et le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc ont déposé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir de leur événement respectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA25 20 0198 - D'accorder une contribution financière de 350 \$ au Club Âge d'Or Ste-Catherine-Labouré pour soutenir l'élaboration d'un carnet d'activités pour les personnes du troisième âge;
- CA25 20 0054 - D'accorder un soutien financier de 4 000 \$, taxes incluses, si applicables, à l'Association Messinese de Montréal inc. pour l'organisation d'un concert de musique italienne ouvert à toute la communauté laSalloise; et
- D'accorder une contribution financière de 500 \$, taxes incluses, si applicables, pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière totalisant 1 350\$ dans le cadre du programme souvenir de trois organismes reconnus : Le club âge d'or Ste-Catherine-Labouré, l'Association Messinese de Montréal inc. et le club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. Le club âge d'or Ste-Catherine-Labouré fait cette demande dans le cadre de son carnet et résumé d'activités de l'année.

En ce qui concerne l'Association Messinese de Montréal inc., le montant est consacré à l'album souvenir de l'organisme en lien avec le concert qui fut organisé le 19 avril 2026 à l'école Cavalier de LaSalle..

Pour le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc, cette contribution est dédiée à l'album souvenir qui sera sorti pour le gala de célébration des 50 ans d'existence du club prévu le 14 novembre 2026.

JUSTIFICATION

L'Association Messinese de Montréal inc. est reconnu en tant que partenaire par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle tandis que le club âge d'or Ste-Catherine-Labouré et le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. sont reconnus comme associé. De plus, l'arrondissement de LaSalle contribue depuis plusieurs années au programme souvenir des différents organismes reconnus de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 1 350 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, *Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes*, selon la répartition suivante:

club âge d'or Ste-Catherine-Labouré	350 \$
Association Messinese de Montréal inc.	500 \$
club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc.	500 \$
TOTAL	1 350 \$

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle, Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-15

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - développement social
et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1265480004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 8 166 \$ à trois organismes reconnus dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois en 2026.

D'accorder un soutien financier totalisant 8 166 \$ à trois organismes reconnus dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois en 2026: l'Organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal, l'Association Cameroon Goodwillers de Montréal et le Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) selon la répartition suivante:

Organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal	1 318\$
Association Cameroon Goodwillers de Montréal	4 000\$
Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA)	2 848\$
TOTAL	8 166\$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-20 11:41

Signataire :

Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION Dossier # :1265480004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 8 166 \$ à trois organismes reconnus dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois en 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme de soutien financier aux événements laSallois permet de mieux soutenir les événements laSallois ouverts au public, en se dotant de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier.

Les trois (3) organismes suivants: l'organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal, l'Association Cameroon Goodwillers de Montréal et le Centre d'accompagnement KEDA. (CED'AKEDA) ont déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour la tenue de leur événement respectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0245 - D'accorder un montant de 1 525\$ à l'Organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal et de 2 635\$ à Handicap Action Intégration qui sont deux organismes reconnus, dans le cadre du programme de soutien aux événements de LaSalle pour la tenue de leur événement respectif.

CA25 20 0299 - D'accorder une contribution financière de 3 400 \$ à l'Association Cameroon Goodwill de LaSalle pour l'organisation de l'événement GOODWILLERS FAMILY AND INTEGRATION DAY qui se tiendra au Parc Cavelier de LaSalle le 12 juillet 2025.

DESCRIPTION

Accorder un soutien financier totalisant 8 166 \$ à trois organismes reconnus dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois en 2026 pour leur événement respectif: l'Organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal, l'Association Cameroon Goodwillers de Montréal et le Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA).

L'organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal organise une célébration d'été avec un pique-nique qui sert également à faire de la sensibilisation sur la mission de l'organisme. Des jeux et diverses activités sont au programme de cette journée qui se tiendra le 5 juillet 2026 au Parc Lacharité.

Quant à l'association Cameroon Goodwillers de Montréal, elle organise une journée familiale et d'intégration qui se fera le 11 juillet 2026 au parc Lacharité. On retrouve au programme des activités et jeux pour tous, des conférences sur diverses thématiques (intégration des personnes nouvellement arrivées au Québec/Canada, résolution de conflits

familiaux/conjugaux).

Pour sa part, le centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA) organise le 1er août 2026 au Parc Ménard une foire inclusive et interculturelle où l'entreprenariat des jeunes sera mis de l'avant ainsi que des activités et jeux de divertissement.

JUSTIFICATION

Ces demandes répondent aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois qui est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs et à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises.

À la suite de l'analyse des trois (demandes par le comité, les subventions proposées respectent le maximum admissible fixé à 70 % du budget des événements proposés selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois. De plus, il est entièrement assumé par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

L'Association Cameroon Goodwillers de Montréal et le Centre d'accompagnement KEDA. (CED'AKEDA) sont tous les deux reconnus en tant que partenaire par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle tandis que l'organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal se trouve dans la catégorie associé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre du programme de soutien financier aux événements laSallois, une contribution financière est accordée aux trois organismes suivants:

Organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal	1 318\$
Association Cameroon Goodwillers de Montréal)	4 000\$
Centre d'accompagnement KEDA (CED'AKEDA)	2 848\$
TOTAL	8 166\$

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - sports

Le : 2026-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1268891011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 4 200 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) qui permettra l'embauche de deux étudiants pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de LaSalle, durant la saison estivale 2026.

D'accorder une contribution financière de 4 200 \$ au *Regroupement des éco-quartiers* (REQ) qui permettra l'embauche de deux étudiants pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale «*La Patrouille verte* » dans l'arrondissement de LaSalle, durant la saison estivale 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-05-26 15:09

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1268891011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 4 200 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) qui permettra l'embauche de deux étudiants pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de LaSalle, durant la saison estivale 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) est un organisme à but non lucratif représentant un réseau d'acteurs fortement enracinés dans la collectivité et dont l'approche est centrée sur l'éducation relative à l'environnement, la sensibilisation, l'information et la participation active des citoyens. L'arrondissement a convenu de participer au projet de la patrouille de sensibilisation environnementale «La Patrouille verte» 2026. Depuis février 2012, le *Regroupement des éco-quartiers* est responsable de la gestion de la «*La Patrouille verte* », auparavant assurée par le conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0056 (1258891002) - 10 février 2025 : D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente d'un montant de 4 000 \$ au *Regroupement des éco-quartiers* (REQ) qui a permis l'embauche de deux étudiants pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale «*La Patrouille verte* » dans l'arrondissement de LaSalle durant l'été 2024

DESCRIPTION

La Patrouille verte doit sensibiliser les citoyens de la Ville de Montréal sur des gestes simples et concrets à poser dans les domaines de la gestion des matières résiduelles, de l'éco-civisme, du verdissement, de la gestion optimale de l'eau et de la sensibilisation à l'importance de la forêt urbaine. Les patrouilleurs à LaSalle ont pour mandat principal de soutenir la qualité du milieu de vie et la protection de l'environnement par des actions de sensibilisation, de présence terrain et de prévention, principalement dans les parcs et espaces publics du territoire.

À l'été 2024, les agent.e.s de sensibilisation environnementale ont réparti leur temps de travail selon les mandats locaux tel que convenu avec l'arrondissement et en collaboration avec l'organisme porteur, Héritage Laurentien (programme Éco-quartier LaSalle).

L'offre de service pour la saison estivale 2026 propose d'encourager les bonnes pratiques environnementales auprès des citoyens et usagers des parcs, de favoriser le respect des

règlements municipaux et des espaces naturels et d'agir de façon préventive et éducative.

La sensibilisation citoyenne:

La propreté des lieux ;

La gestion des matières résiduelles ;

La protection des milieux naturels ;

Les comportements responsables dans les espaces publics.

Répondre aux questions des usagers et offrir des conseils pratiques.

Ils assurent une présence régulière dans les parcs et secteurs ciblés et observent et documentent les situations problématiques ou récurrentes. Ils sont les agents de liaison entre la population et Héritage Laurentien ce qui permet de prévenir les comportements nuisibles (déchets, dégradations, usages non conformes).

JUSTIFICATION

En participant au projet, l'Arrondissement bénéficie des actions menées par des étudiants pour sensibiliser la population à quelques grands enjeux environnementaux qui caractérisent notre vie urbaine

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution financière non récurrente de 4 200 \$ au REQ est sollicitée auprès de l'arrondissement de LaSalle afin de soutenir l'embauche de deux étudiants en 2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien,développement social et
événements publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-11

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - DSÉP

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1262484009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA26 20 0132 portant sur la première soirée bénéfice le "Grand Variété" au Théâtre Desjardins, qui aura lieu le 4 juin 2026, afin de rectifier le soutien financier octroyé de 5 000 \$ à 2 500 \$.

D'amender la résolution CA26 20 0132 portant sur la première soirée bénéfice le "Grand Variété" au Théâtre Desjardins, qui aura lieu le 4 juin 2026, afin de rectifier le soutien financier octroyé de 5 000 \$ à 2 500 \$.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-05-29 11:35

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1262484009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA26 20 0132 portant sur la première soirée bénéfice le "Grand Variété" au Théâtre Desjardins, qui aura lieu le 4 juin 2026, afin de rectifier le soutien financier octroyé de 5 000 \$ à 2 500 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

Contexte du sommaire décisionnel #1261526005 (CA26 20 0132) approuvé au conseil du 13 avril 2026 :

"Dans le cadre de la première édition, les élu.e.s de l'arrondissement de LaSalle participe à la soirée bénéfice le Grand Variété, organisé par l'organisme la Société de la Salle Jean-Grimaldi qui aura lieu au théâtre Desjardins le jeudi 4 juin 2026 sous la présidence d'honneur de Francine Grimaldi. Le théâtre Desjardins fête ses 30 ans et, afin de terminer en beauté les célébrations de la saison 2025-2026, il organise cette soirée de levée de fonds. Cet événement donne l'occasion de promouvoir la mission de l'organisme à but non lucratif, qui est de préserver la culture de proximité, d'encourager le développement de la relève et la découverte artistique afin de favoriser une culture accessible à tous".

Un amendement de la résolution CA26 20 0132 est requis puisqu'une rectification du montant et de l'imputation financière doit être effectuée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0132 - (1261526005) - Dépense - Participation des élu.e.s de l'arrondissement de LaSalle à la première soirée bénéfice le Grand Variété du Théâtre Desjardins.

DESCRIPTION

Au conseil d'arrondissement du 13 avril 2026, une dépense de 5 000 \$ a été autorisée pour la participation des élu.e.s à la soirée bénéfice le Grand Variété du Théâtre Desjardins. Une révision de la dépense a été effectuée et le montant total de la contribution sera de 2 500 \$. Il y a donc lieu de faire un amendement pour corriger la résolution CA26 20 0132 afin de rectifier le montant et l'imputation financière.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'imputation se fera dans la clé comptable des élus réservée aux contributions financières.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 28 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe

Le : 2026-05-26



Dossier # : 1267065001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2026 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle

D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2026 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-20 16:22

Signataire :

Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1267065001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2026 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle compte sur son territoire un certain nombre d'organismes qui offrent aux citoyens des services diversifiés et accessibles en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire. En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire laSallois et dans un souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. En décembre 2015, octobre 2017, novembre 2020, août 2021 et octobre 2022 l'arrondissement a approuvé des modifications proposées par la Direction culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) à cette politique. C'est dans le cadre de la Politique de reconnaissance qui a été révisée à l'automne 2025 que s'inscrit le renouvellement de reconnaissances des organismes en objet de ce sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA25 20 051 (1258157007) 7 avril 2025** D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2025 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.
- CA25 20 0100 (1258157004) 3 mars 2025** D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2025 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.
- CA24 20 0192 92 (1248157001) 6 mai 2024** D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2024 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.
- CA23 20 0163 (1238157003) 1er mai 2023** D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.
- CA23 20 0081 (1228157009) - 6 mars 2023** D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2023 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

DESCRIPTION

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, il est proposé d'approuver la nouvelle reconnaissance de l'organisme Autivie pour l'année 2026. Effectivement, à la suite de l'analyse du dossier de l'organisme qui s'est avéré conforme aux critères de reconnaissance et pour lequel l'organisme aura le statut de partenaire pour une année complète, la Direction de la culture, sports, loisirs et développement social recommande sa reconnaissance. Il est également recommandé d'autoriser les autres demandes de renouvellement et que leur soient accordés les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance. La liste complète des organismes reconnus est annexée au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Les organismes qui voient leurs reconnaissances renouvelées ont soumis l'ensemble de la documentation nécessaire et ont démontré qu'ils se qualifient pour une période renouvelable de trois (3) ans. De plus, l'organisme Autivie se qualifie pour une première année de reconnaissance et sera suivi tout au long de l'année pour s'assurer qu'il est conforme et se qualifie pour un renouvellement de trois (3) ans en 2027.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucun aspect financier liés à ce dossier

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur du renouvellement de la reconnaissance des organismes est que ceux-ci continuent de pouvoir accéder au panier de services de l'arrondissement LaSalle. Ce panier de services vise à les soutenir tout au long de leurs reconnaissances via du soutien humain, logistique et financier. L'organisme Autivie qui se qualifie pour une année complète n'aura accès au soutien financier qu'une fois sa reconnaissance d'un an terminée. Toutefois, l'organisme aura un soutien humain et logistique tout au long de sa première année de reconnaissance. Ceci permet aux organismes nouvellement reconnus de bénéficier d'un soutien constructif pour les aider à réaliser leurs activités et missions et s'ancrer dans l'arrondissement LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après l'adoption par le conseil d'arrondissement de la présente résolution, l'envoi d'une lettre de la DCSLDS officialisera la reconnaissance de l'organisme, indiquant sa classification et la durée de leur reconnaissance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey BADY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2026-05-15



Dossier # : 1265459039

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'entreprise DKI Refexio à réaliser et à maintenir, pour une durée d'un an, les interventions prévues dans le cadre du projet de mise en valeur patrimoniale du secteur de la grue LaSalle-Coke, incluant une œuvre aux abords de la grue et une toile temporaire installée sur l'immeuble de l'entreprise.

D'autoriser l'entreprise DKI Refexio à réaliser et à maintenir, pour une durée d'un an, les interventions prévues dans le cadre du projet de mise en valeur patrimoniale du secteur de la grue LaSalle-Coke, incluant une oeuvre aux abords de la grue et une toile temporaire installée sur l'immeuble de l'entreprise.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-05-25 09:41

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459039

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'entreprise DKI Refexio à réaliser et à maintenir, pour une durée d'un an, les interventions prévues dans le cadre du projet de mise en valeur patrimoniale du secteur de la grue LaSalle-Coke, incluant une œuvre aux abords de la grue et une toile temporaire installée sur l'immeuble de l'entreprise.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du 200e anniversaire du Canal de Lachine, PME MTL Grand Sud-Ouest, en collaboration avec Parcs Canada, a lancé un appel de projets visant à mettre en valeur la grue LaSalle-Coke, un vestige emblématique du patrimoine industriel montréalais. Érigée entre 1914 et 1916, cette grue servait au transbordement du charbon destiné à l'usine de Coke de la Montreal Iron and Steel Company. Elle constitue aujourd'hui un repère patrimonial important lié à l'histoire industrielle et économique du canal de Lachine.

À la suite de l'analyse des propositions reçues, le projet lauréat a été attribué à DKI Refexio, une entreprise de LaSalle située à proximité de la grue (6652, rue Saint-Patrick). Le projet proposé vise à mettre en valeur cet élément patrimonial, à améliorer la qualité visuelle du site et à enrichir l'expérience des visiteurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet prévoit :

- l'installation, à gauche de la grue, sur la propriété de Parcs Canada, d'une œuvre d'art évoquant un bateau transportant du Coke;
- l'installation temporaire d'une toile sur l'immeuble actuel de DKI Refexio afin d'évoquer l'apparence historique de l'ancien bâtiment industriel associé au site;
- la mise en lumière de la grue et de la toile par un éclairage architectural.

La réalisation est prévue en 2026 et le lancement du projet est prévu pour le 11 juin 2026. L'installation pourrait être maintenue pour une durée supérieure à un (1) an, selon les autorisations obtenues, l'état des installations et les modalités convenues avec les partenaires.

JUSTIFICATION

Le projet permettra de mettre en valeur un élément significatif du patrimoine industriel de LaSalle, d'améliorer l'expérience des usagers du Canal de Lachine et de renforcer l'identité visuelle du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact budgétaire pour l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

1er juin 2026 : adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement

11 juin 2026 : lancement du projet

Été 2026 : réalisation du projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pawel SWINARSKI
commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-05-22



Dossier # : 1261526007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation de déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour le 200e anniversaire du Moulin Fleming par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

D'entériner l'autorisation de déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour le 200e anniversaire du Moulin Fleming par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social; et
De désigner Michaël Benoit à titre de représentant de L'Arrondissement pour acheminer la demande avant le 1er juin 2026.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-20 09:59

Signataire : Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1261526007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation de déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour le 200e anniversaire du Moulin Fleming par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la commémoration du Moulin Fleming en 2027, situé dans le parc Stinson, on propose de réaliser des activités à caractère culturelles afin de souligner le 200e anniversaire de sa construction pour la population laSalloise en particulier et la population montréalaise en général. En effet, le 13 juillet 1827, le meunier William Fleming signe une entente avec le maçon William Morrison pour bâtir le moulin à vent en pierre. Il devait être prêt à moudre le blé le 10 octobre 1827.

L'arrondissement de LaSalle, en collaboration avec plusieurs organismes et artistes de LaSalle, voudrait souligner cet événement qui a marqué le territoire de l'arrondissement de LaSalle. Il s'agit de mettre en place divers activités culturelles pour commémorer ce 200e anniversaire de la construction du dernier moulin anglo-saxon toujours debout situé sur le territoire du Québec, également, symbole de l'arrondissement de LaSalle. Ces festivités sont l'occasion de créer des liens privilégiés entre les communautés dont plusieurs sont issus de diverses cultures et nouvellement arrivés au Canada. Afin d'offrir une programmation plus complète, l'arrondissement dépose une demande de financement auprès de Patrimoine canadien dans le programme commémorations communautaires, développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0471 (1258891015) 17 novembre 2025 : Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et événements publics à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2026.

CA19 20 0511 (1197551038) 4 novembre 2019 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2020.

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social désire déposer une demande de financement auprès du ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation du 200ème anniversaire du Moulin Fleming et désigne monsieur Michaël Benoit, agent de développement culturel, pour agir à titre de responsable du dépôt de la demande de financement. Cette demande doit être acheminée avant le 1er juin 2026.

JUSTIFICATION

Organisation et programmation du 200e anniversaire du Moulin Fleming qui aura lieu de juin à septembre 2027.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement de LaSalle investit en argent et en ressources humaines plus de 45 000 \$ pour les festivités du 200e anniversaire du Moulin Fleming. Une demande de financement à Patrimoine canadien pour un versement de 188 000 \$ a été déposé afin de soutenir les festivités.

MONTRÉAL 2030

15 Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

20 Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'équipe des communications de l'arrondissement de LaSalle prévoit l'élaboration d'une campagne entourant les festivités du 200e du Moulin Fleming. Déployée sur différentes plateformes de communication, cette campagne comprendrait les outils suivants :

- Médias numériques : site Web, infolettre, création d'une capsule vidéo, réseaux sociaux, écrans numériques
- Relations publiques : relation de presse
- Médias traditionnels : oriflammes , affichages, publicité radio

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au conseil d'arrondissement le 1er juin 2026;

Dépôt de la demande au Patrimoine canadien avant le lundi 1er juin 2026;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael BENOIT
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-15

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division culture et bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et
du développemet social



Dossier # : 1268891013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'installation de deux camions de cuisine de rue au parc Riverside dans le cadre des festivités de la Fête du Canada du 1er juillet 2026.

D'autoriser l'installation de deux camions de cuisine de rue au parc Riverside dans le cadre des festivités de la Fête du Canada du 1er juillet 2026.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-21 14:10

Signataire : Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION **Dossier # :1268891013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'installation de deux camions de cuisine de rue au parc Riverside dans le cadre des festivités de la Fête du Canada du 1er juillet 2026.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle organise des festivités pour célébrer la Fête du Canada. Dans le cadre de cet événement qui aura lieu le 1er juillet prochain au parc Riverside, nous souhaitons retenir les services de deux camions de type cuisine de rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA: 24 20 0228 (1248891012) adoptée le 3 juin 2024 : D'autoriser l'installation de deux camions de type cuisine de rue au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain dans le cadre des festivités de la Fête du Canada le 1er juillet 2024.

Résolution CA: 23 20 0221 (1238891008) adoptée le 5 juin 2023 : D'autoriser l'installation de deux camions de type cuisine de rue au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain dans le cadre des festivités de la Fête du Canada le 1er juillet 2023.

DESCRIPTION

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de LaSalle propose une programmation estivale riche et diversifiée favorisant le vivre-ensemble et la participation citoyenne. L'événement se tiendra cette année au parc multisports Riverside et offrira une programmation familiale, inclusive et festive. Celle-ci intégrera notamment des activités sportives liées au soccer, en lien avec la tenue de la Coupe du monde de la FIFA 2026. Deux camions de rue seront présents sur place afin d'offrir gratuitement 400 barres glacées et 150 smoothies aux enfants qui participeront à la fête.

Les camions auront également la possibilité de vendre leurs produits aux familles et aux participants sur place.

JUSTIFICATION

La demande vise à offrir des rafraîchissements aux enfants et aux citoyens qui participeront à la Fête du Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien, développement social et événements publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-19

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division développement social et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1265247003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser sept événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de juillet 2026.

D'autoriser sept événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de juillet 2026.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS DU MOIS DE JUILLET 2026

Date de début	Date de fin	Heure début	Heure fin	Nom événement	Nb personnes attendues	Lieu	Nom organisme impliqué	Valeur de la gratuité	Dérégation											
									Occupation du domaine public LAS-0060	Paix et l'ordre LAS-2191	Ancrage au sol	Vente et sollicitation LAS-2191 a. 6.7 et a. 6.8				Cons. d'alcool LAS-2191 a. 6.9	Nuisance par le bruit LAS-2192	Parcs et endroits publics LAS-1575	Circulation et stationnement LAS-2030	Camion de rue VDM15039-2
												Alcool	Nourriture a. 6.7	Artisanat	Commerçant					
5 juillet 2026	5 juillet 2026	13h30	15h30	Pique-nique annuel de l'organisation familiale des besoins spéciaux	Moins de 100	Parc La Charité	Organisation familiale des besoins spéciaux	2 500 \$	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI		
10 juillet 2026	12 juillet 2026	12h	22h	Festival grec	1001 à 5000	Parc-des-Rapides - Terrasse Serre	Communauté grecque du Sud-Ouest de Montréal	4 700 \$	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
11 juillet 2026	11 juillet 2026	13h	21h	Goodwilers Family and integration Day	501 à 1000	Parc la Charité	Association Cameroun Goodwill	1 500 \$	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
15 juillet 2026	15 juillet 2026	11h	15h30	Pique-nique annuel des aînés de LaSalle	Moins de 100	Parc des Rapides - Terrasse Serre	Les Aînés de LaSalle inc.	1 000 \$	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
18 juillet 2026	18 juillet 2026	13h	19h	CCA Cultural Festival	Moins de 100	Parc La Charité	Momo Élite	1 000 \$	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
18 juillet 2026	18 juillet 2026	11h	22h	Annual Cultural Days	101 à 500	Parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain	MCSO	4 500 \$	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
25 juillet 2026	26 juillet 2026	12h	18h	Festival international de Swahili	1001 à 5000	Parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain	Communauté Swahili	3 000 \$	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
TOTAL								15 700 \$												

Signé par Alain P POIRIER Le 2026-05-21 08:18

Signataire : Alain P POIRIER

 Directeur Culture
 LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1265247003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser sept événements publics qui seront tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de juillet 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001, chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et autoriser les dérogations à la réglementation dont il est compétent.

Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants :

- LAS-0060 : Règlement sur l'occupation du domaine public ;
- LAS-2191 : Règlement concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et les nuisances ;
 - o LAS-2191 article 6.2 (loterie et jeux de hasard) ;
 - o LAS-2191 article 6.6 (musique) ;
 - o LAS-2191 article 6.7 (vente de nourriture) ;
 - o LAS-2191 article 6.8 (sollicitations) ;
 - o LAS-2191 article 6.9 (consommation d'alcool).
- LAS-2192 : Règlement concernant les nuisances et plus particulièrement le bruit ;
 - LAS-1575 : Règlement concernant les parcs et endroits publics ;
- LAS-2030 : Règlement sur la circulation et le stationnement ;
- VDM15039-2 : Règlement régissant la cuisine de rue ;
- Ancrage au sol d'installation temporaire dans un lieu public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0173 - 1265247002 - 4 mai 2026 : D'autoriser les cinq (5) événements publics tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de juin 2026.

CA26 20 0136 - 1265247001 - 13 avril 2026 : D'autoriser les quatre (4) événements publics tenus sur le territoire de l'arrondissement LaSalle pour le mois de mai 2026.

DESCRIPTION

Pour le mois de juillet 2026, la DCSLDS a reçu 7 demandes d'événements publics.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS DU MOIS DE JUILLET 2026

Date de début	Date de fin	Heure début	Heure fin	Nom événement	Nb personnes attendues	Lieu	Nom organisme impliqué	Valeur de la gratuité	Dérogação											
									Occupation du domaine public LAS-0060	Paix et l'ordre LAS-2191	Ancrage au sol	Vente et sollicitation LAS-2191 a. 6.7 et a. 6.8				Cons. d'alcool LAS-2191 a. 6.9	Nuisance par le bruit LAS-2192	Parcs et endroits publics LAS-1575	Circulation et stationnement LAS-2030	Camion de rue VDM15039-2
												Alcool	Nourriture a. 6.7	Artisanat	Commerçant					
5 juillet 2026	5 juillet 2026	13h30	15h30	Pique-nique annuel de l'organisation familiale des besoins spéciaux	Moins de 100	Parc La Charité	Organisation familiale des besoins spéciaux	2 500 \$	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI		
10 juillet 2026	12 juillet 2026	12h	22h	Festival grec	1001 à 5000	Parc-des-Rapides - Terrasse Serre	Communauté grecque du Sud-Ouest de Montréal	4 700 \$	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
11 juillet 2026	11 juillet 2026	13h	21h	Goodwilers Family and integration Day	501 à 1000	Parc la Charité	Association Cameroun Goodwill	1500 \$	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
15 juillet 2026	15 juillet 2026	11h	15h30	Pique-nique annuel des aînés de LaSalle	Moins de 100	Parc des Rapides - Terrasse Serre	Les Aînés de LaSalle inc.	1000 \$	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
18 juillet 2026	18 juillet 2026	13h	19h	CCA Cultural Festival	Moins de 100	Parc La Charité	Momo Élite	1000 \$	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
18 juillet 2026	18 juillet 2026	11h	22h	Annual Cultural Days	101 à 500	Parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain	MCSO	4 500 \$	NON	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
25 juillet 2026	26 juillet 2026	12h	18h	Festival international de Swahili	1001 à 5000	Parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain	Communauté Swahili	3 000 \$	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
TOTAL								15 700 \$												

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle s'est doté d'une planification stratégique avec cinq (5) orientations. Parmi celles-ci, l'orientation 3 Une communauté solidaire, équitable et inclusive démontre la volonté de l'arrondissement d'inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance de sa population. L'autorisation d'événements public sur son territoire favorise ce sentiment de fierté.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

L'arrondissement offre une gratuité totale de 15 700 \$ pour l'ensemble des sept (7) événements.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

Cependant, tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers organismes sur le territoire de l'arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

L'Arrondissement sensibilise les organismes sur ces questions, comme indiqué dans le guide de l'organisateur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de réaliser ces événements aura des impacts négatifs quant à la qualité de vie des citoyens. La présentation d'événements sur le domaine public favorise la cohésion sociale, la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse et stimule l'attractivité de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organisateurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont

généralement diffusées de multiples façons dont les médias sociaux. De plus, lors d'une fermeture de rues exceptionnelle, les organisateurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront délivrés par la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformité à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'Arrondissement de LaSalle.

Conformité à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stefanny ROYER
Agent de projets en événements spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-11

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1267817008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Circuit de tennis LaSalle à tenir un événement de Tennis-o-thon samedi le 27 juin de 9h à 17h au Centre de tennis Cavelier (remis au lendemain 28 juin ou 4 juillet, en cas de pluie) pour permettre la cueillette de dons et de denrées alimentaires au profit de la Société H.O.P.E de LaSalle.

D'autoriser le Circuit de tennis LaSalle à tenir un événement de Tennis-o-thon samedi le 27 juin de 9h à 17h au Centre de tennis Cavelier (remis au lendemain 28 juin ou 4 juillet, en cas de pluie) pour permettre la cueillette de dons et de denrées alimentaires au profit de la Société H.O.P.E de LaSalle.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-20 16:19

Signataire : Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1267817008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Circuit de tennis LaSalle à tenir un événement de Tennis-o-thon samedi le 27 juin de 9h à 17h au Centre de tennis Cavalier (remis au lendemain 28 juin ou 4 juillet, en cas de pluie) pour permettre la cueillette de dons et de denrées alimentaires au profit de la Société H.O.P.E de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Suite au succès des deux premières éditions en 2024 et 2025, le conseil d'administration de l'organisme Circuit de tennis LaSalle souhaite organiser la 3e édition du Tennis-o-thon le samedi 27 juin 2025 de 9 h à 17 h au Centre de tennis Cavalier, pour ramasser des dons en argent et en denrées alimentaires au profit de la Société H.O.P.E de LaSalle. En cas de pluie, l'événement est remis au lendemain ou au samedi 4 juillet 2026.

L'édition 2025, a permis de récolter 498 \$ en dons, en plus des denrées non périssables pour la bonne cause de la Société H.O.P.E de LaSalle.

La direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social demande l'autorisation du conseil d'arrondissement pour permettre au Circuit de tennis LaSalle la tenue de l'événement Tennis-o-thon le samedi 27 juin de 9 h à 17 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 200257 (1257817011) 2 juin 2025: Autoriser le Circuit de tennis LaSalle à tenir un événement de Tennis-o-thon samedi le 5 juillet 2025 au Centre de tennis Cavalier (remis au samedi 12 juillet en cas de pluie) pour permettre la cueillette de dons et de denrées alimentaires au profit de la Société H.O.P.E de LaSalle.

CA24 20 00200 (1247817007) 5 juin 2024: Autoriser le Circuit de tennis LaSalle à tenir un événement de Tennis-o-thon samedi le 8 juin 2024 au Centre de tennis Cavalier et autoriser une dérogation au règlement 2191 pour permettre la cueillette de dons et de denrées alimentaires au profit de la Société H.O.P.E de LaSalle.

DESCRIPTION

Dans le cadre du Tennis-o-thon, des joueurs de tennis se relaieront toute la journée le samedi 5 juillet de 9 h à 17h pour amasser des fonds et des denrées alimentaires. En plus de l'événement qui se déroulera au Centre de tennis Cavalier, des bénévoles de l'organisation seront présents aux coins de la 80e Avenue et du boul. LaSalle et de 80e Avenue et de la rue Airlie pour recueillir des dons.

L'ensemble des dons recueillis en argent et en denrées alimentaires seront remis à la Société H.O.P.E, un organisme qui offre une assistance en nourriture aux personnes défavorisées de LaSalle.

À noter qu'en cas de pluie, l'événement est remis au 28 juin ou au 4 juillet 2026.

JUSTIFICATION

Sans l'autorisation du conseil d'arrondissement, l'activité ne pourra avoir lieu. La sollicitation en dons en argent et en denrées alimentaires est au profit de la Société H.O.P.E. qui vient en aide aux gens démunis de LaSalle.

Avec l'inflation des dernières années, le portrait de la pauvreté a changé et de plus en plus de personnes ont recours à l'aide alimentaire par l'entremise des banques alimentaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030.

Le dossier contribue à la priorité ADS+ et aux engagements en matière d'inclusion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-20

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS



Dossier # : 1266152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'un dîner barbecue destiné aux membres du personnel de l'arrondissement de LaSalle qui aura lieu le 9 juin 2026 de 11 h 45 à 13 h 15 aux travaux publics et autoriser la présence d'un camion de rue.

D'autoriser la tenue un dîner barbecue destiné aux membres du personnel de l'arrondissement de LaSalle qui aura lieu le 9 juin 2026 de 11 h 45 à 13 h 15 aux travaux publics et autoriser la présence d'un camion de rue.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-20 10:01

Signataire : Alain P POIRIER

loisirs et dév. social
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1266152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'un dîner barbecue destiné aux membres du personnel de l'arrondissement de LaSalle qui aura lieu le 9 juin 2026 de 11 h 45 à 13 h 15 aux travaux publics et autoriser la présence d'un camion de rue.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle, conformément à la politique de reconnaissance de ses membres du personnel, organise le 9 juin 2026 un dîner BBQ aux travaux publics de 11h 45 à 13 h 15. Une approbation du conseil d'arrondissement est nécessaire pour la tenue de l'événement ainsi que pour l'autorisation de la présence d'un camion de rue lors de cette activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Dans le cadre du dîner BBQ 2026, une autorisation est requise pour tenir cette activité prévue le 9 juin 2026 de 11 h 45 à 13 h 15 ainsi qu'une autorisation de la présence d'un camion de rue lors cet événement annuel.

JUSTIFICATION

Le dossier répond à l'orientation 1 de la Planification stratégique 2026-2030 de l'arrondissement : Une équipe performante au service de la communauté. Ce dossier fait partie des cinq programmes stratégiques de l'arrondissement et met l'accent sur la reconnaissance au travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GASSO
Adjointe de direction - 1er niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-19

Marie-Claude FOURNIER
loisirs et développement social en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
loisirs et dév. social



Dossier # : 1263035004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 avril au 18 mai 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2026.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 avril au 18 mai 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2026.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-21 08:20

Signataire :

Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION**Dossier # :1263035004****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 avril au 18 mai 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 26 20 0183 (1263035003) - La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 22 avril 2026, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2026

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 avril au 18 mai 2026, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2026 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Cristina COPIL
chef(fe) de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

Le : 2026-05-20



Dossier # : 1262484008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 27 mai 2026 portant sur le premier projet de résolution CA26 20 0185 (PP-38) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 930 574 et la construction d'une habitation trifamiliale, de trois habitations multifamiliales et d'un bâtiment mixte sur les lots 1 929 294 et 1 930 574, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement régissant la démolition des immeubles n° 0145, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 27 mai 2026 portant sur le premier projet de résolution CA26 20 0185 (PP-38) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 930 574 et la construction d'une habitation trifamiliale, de trois habitations multifamiliales et d'un bâtiment mixte sur les lots 1 929 294 et 1 930 574, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement régissant la démolition des immeubles n° 0145, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-05-28 12:22

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1262484008****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 27 mai 2026 portant sur le premier projet de résolution CA26 20 0185 (PP-38) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 930 574 et la construction d'une habitation trifamiliale, de trois habitations multifamiliales et d'un bâtiment mixte sur les lots 1 929 294 et 1 930 574, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement régissant la démolition des immeubles n° 0145, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

CONTENU**CONTEXTE**

Le processus d'adoption réglementaire du premier projet de résolution portant le numéro CA26 20 0185 (PP-38) exige la tenue d'une assemblée de consultation publique. Cette dernière a eu lieu le 27 mai 2026. Il y a lieu de déposer le procès-verbal de la consultation publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de la consultation publique tenue le 27 mai 2026 portant sur le projet de résolution CA26 20 0185 (PP-38) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 930 574 et la construction d'une habitation trifamiliale, de trois habitations multifamiliales et d'un bâtiment mixte sur les lots 1 929 294 et 1 930 574, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement régissant la démolition des immeubles n° 0145, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe

Le : 2026-05-21



Dossier # : 1265459029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le second projet de résolution (PP-38) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 930 574 et la construction d'une habitation trifamiliale, de trois habitations multifamiliales et d'un bâtiment mixte sur les lots 1 929 294 et 1 930 574, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement régissant la démolition des immeubles n° LAS-0145, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-38) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 930 574 et la construction d'une habitation trifamiliale, de trois habitations multifamiliales et d'un bâtiment mixte sur les lots 1 929 294 et 1 930 574, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement régissant la démolition des immeubles n° 0145, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146, puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-04-22 09:49

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le second projet de résolution (PP-38) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 930 574 et la construction d'une habitation trifamiliale, de trois habitations multifamiliales et d'un bâtiment mixte sur les lots 1 929 294 et 1 930 574, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement régissant la démolition des immeubles n° LAS-0145, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3003537290) a été déposée le 6 mai 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour démolir un bâtiment commercial, construire des habitations trifamiliale et multifamiliales et un bâtiment mixte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site visé par la demande correspond approximativement au quadrilatère délimité par l'avenue Lafleur et les rues Clément, Quinlan et Jean-Milot, à l'exclusion des habitations de type plex situées au nord, sur la rue Clément. D'une superficie d'environ 30 000 m², ce vaste terrain accueillait autrefois l'entreprise Arborite, laquelle a cessé ses activités en 2018 et dont le bâtiment fut démoli en 2022. Le site est aujourd'hui entièrement vacant, à l'exception d'un bâtiment commercial localisé à l'angle de l'avenue Lafleur et de la rue Clément. En raison de sa superficie et de sa localisation stratégique à proximité des services et de la route 138, le site présente un fort potentiel de redéveloppement.

Le projet vise la création d'un milieu de vie complet combinant des logements privés et hors marché, un espace commercial de proximité, un réseau d'espaces verts structurants, une promenade centrale, tout en intégrant les principes de mobilité durable et de transition écologique. La réglementation actuelle limite toutefois les possibilités de réaliser, de plein droit, un projet de cette envergure et de cette qualité, rendant nécessaire le recours à un PPCMOI.

Le projet s'inscrit pleinement dans la planification stratégique de l'arrondissement et s'ancre

dans la vision d'aménagement du quartier LaS-O, laquelle vise un développement urbain durable, inclusif et connecté.

1. **Le projet est durable** puisqu'il déploie une stratégie de verdissement ambitieuse pour répondre aux enjeux environnementaux du secteur incluant notamment :

- La réduction des îlots de chaleur et la déminéralisation grâce à la plantation d'un grand nombre d'arbres et d'arbustes en pleine terre
- La création d'un boisé urbain transversal favorisant la biodiversité
- L'intégration de toitures végétalisées et d'un réseau d'espaces verts interconnectés
- La concentration des cases de stationnement en sous-sol, majoritairement dans l'emprise des bâtiments, permettant de libérer une importante superficie dédiée à la plantation en pleine terre

2. **Le projet est inclusif** puisqu'il favorise la mixité sociale et la création d'un milieu de vie diversifié comprenant :

- Un terrain permettant la construction d'environ 130 logements hors marché
- La construction de 575 logements privés de tailles variées, répartis dans des bâtiments à échelle humaine de 3 à 6 étages
- L'aménagement d'un espace commercial offrant des services de proximité

3. **Le projet est connecté** puisqu'il améliore la connectivité du quartier et encourage la mobilité active grâce à :

- Une promenade centrale partagée, verte et conviviale, dont le tronçon central est réservé aux déplacements actifs, aux services de collecte et aux véhicules d'urgence
- Un lien actif direct vers le nouveau parc du projet immobilier adjacent (Univert)
- Un nombre d'entrées charretières limitées (4), contribuant à la sécurité et à la fluidité des déplacements.

Plusieurs analyses et études ont été réalisées en amont afin de confirmer la faisabilité du projet et d'assurer son insertion harmonieuse dans le milieu, notamment en matière d'ensoleillement, d'acoustique, de gestion des matières résiduelles, de déneigement, de circulation et de sécurité incendie. Ces analyses démontrent que le développement envisagé peut se réaliser sans impacts majeurs sur le quartier, moyennant certaines mesures de mitigation intégrées au projet.

Afin d'assurer et d'encadrer la mise en œuvre du projet conformément à la vision, plusieurs conditions sont exigées et concernent les sujets suivants :

Usages

- Maximum 575 logements privés
- Minimum 410 m² d'espace commercial

Implantation

- Implantation organique calquant le cheminement naturel des piétons
- Encadrement de l'avenue Lafleur et de la rue Quinlan
- Articulation des bâtiments afin de créer des cours intérieurs connectés
- Façades ceinturant le boisé central et la place civique
- Triplex suivant l'alignement des bâtiments de la rue Clément

Hauteur et volumétrie

- 6 étages le long de l'avenue Lafleur
- 4 étages + retrait le long de la rue Quinlan
- 3 étages le long de la rue Clément
- Étages supérieurs en porte-à-faux

Architecture

- Minimum 60 % de maçonnerie pour la composition des façades
- Minimum 30 % de toitures végétalisées
- Résiduel : toitures blanches
- Enveloppe des bâtiments doit permettre le respect des seuils de confort acoustique
- Local d'entreposage temporaire au sous-sol de chaque bâtiment
- Équipement de climatisation localisés sur les toits des bâtiments
- Système interne de collecte des matières résiduelles assurant l'égalité d'effort entre tous les gestes de tri

Circulation

- Promenade centrale éclairée et conviviale
- Gestion des accès limitant l'accès aux véhicules de promenade au cœur du site
- Nombre limité d'entrées charretières (4)
- Débarcadères pour livraisons et déménagement (2)

Stationnement

- 98 % des cases de stationnement situées en souterrain (ratio de 0,5 cases/logement)
- 10 % munies de bornes électriques
- 100 % précâblées
- 5 % réservées aux visiteurs
- 1 stationnement pour vélo/logement

Stratégie paysagère – composantes

- Boisé urbain transversal (2 500 m²)
 - Densité minimale de 400 arbres/ha
 - Stratégie de végétalisation à trois strates
- Place civique face à l'espace commercial (800 m²)
- Zone de potager urbain (500 m²)
 - Arbres fruitiers
 - Espaces dédiés à l'agriculture urbaine
- Zone de jeu pour enfants (500 m²)
- Système d'éclairage de la promenade centrale et des cheminements piétons

Stratégie paysagère – composition

- Espaces libres : minimum 1 arbre / 50 m²
- Variété des plantations : 10 % d'arbre d'une même espèce, 20 % d'un même genre, 30 % d'une même famille maximum
- Dimensions minimales des arbres à la plantation
- Espèces prohibées

Des dérogations sont également prévues aux sujets des dispositions suivantes :

Règlement régissant la démolition des immeubles n° LAS-0145

- Documentation exigée pour une demande d'autorisation

Règlement de lotissement n° 2100

- Superficie de terrain
- Profondeur de terrain
- Frontage de terrain

Règlement de zonage n° 2098

- Superficie de terrain
- Profondeur de terrain
- Frontage de terrain
- Usages
- Nombre de logements par bâtiment
- Superficie d'implantation
- Largeur d'un bâtiment
- Marges de recul
- Hauteur (étages et mètres)
- C.O.S
- Rapport bâtiment/terrain
- Distance des constructions souterraines
- Largeur des allées de circulation
- Ratio de cases de stationnement
- Proportion de maçonnerie
- Superficies végétalisées
- Localisation et nombre d'espaces de remisage temporaire des déchets
- Nombre d'espaces de chargement
- Nombre d'enseignes d'identification

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146

- Les objectifs et les critères applicables au projet sont ceux de l'annexe G – Objectifs et critères d'évaluation, alors que les objectifs et critères applicables sont ceux du chapitre 4 (transition écologique). Les chapitre 3 (accessibilité universelle) et 28 (construction hors toit) demeurent applicables.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 avril 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;

- Contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet particulier PP-38 : 4 mai 2026
Assemblée publique de consultation : 27 mai 2026
Projet susceptible d'approbation référendaire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-17

Mireille GIRARD
Conseillère en aménagement

Pascal LAVOIE
Directeur



Dossier # : 1267151011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

- 1 sur la rue Allion
- 1 sur la rue Bédard

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-05-25 09:57

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1267151011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

De multiples requêtes ont été acheminées afin de procéder à l'implantation d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément à la procédure en vigueur, une analyse a été effectuée des dossiers soumis pour étude. Il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du domicile des requérants.

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, les requérants sont admissibles à l'installation de tels espaces.

- 1 sur la rue Allion
- 1 sur la rue Bédard

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation des panneaux dès l'approbation du sommaire par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division, division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

Le : 2026-05-22



Dossier # : 1265459042

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Obliger les propriétaires des terrains à effectuer ou, sur son défaut, à faire effectuer les travaux correctifs (coupe d'herbes hautes et/ou ramassage de matières nuisibles) sur leur terrain, en vertu de l'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

D'obliger les propriétaires des terrains à effectuer ou, sur son défaut, à faire effectuer les travaux correctifs (coupe d'herbes hautes et/ou ramassage de matières nuisibles) sur leur terrain, en vertu de l'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-05-25 09:57

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1265459042

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Obliger les propriétaires des terrains à effectuer ou, sur son défaut, à faire effectuer les travaux correctifs (coupe d'herbes hautes et/ou ramassage de matières nuisibles) sur leur terrain, en vertu de l'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin que le nettoyage des terrains/lots ci-dessous soit effectué au besoin et que les matières nuisibles soient disposées aux frais du propriétaire.

- Lot 1 930 411
- Lot 1 930 409
- Lot 1 930 278
- Lot 1 328 704
- Lot 1 725 356
- Lot 5 882 426
- 113, rue Larente
- 8786, rue Gloria
- 1594, rue Rancourt
- 207, 9e Avenue
- 7, 7e Avenue
- 15, 7e Avenue
- 424, 75e Avenue
- 8215, rue Mongeau
- 1358, rue Serre

JUSTIFICATION

L'article 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) permet à un arrondissement, à la suite de l'adoption d'une résolution, d'effectuer les travaux en lieu et place du propriétaire si ce dernier est en défaut de faire ce qui lui est

exigé en vertu d'une loi ou d'un règlement. Cette disposition oblige donc à adopter une résolution et à faire parvenir un avis au propriétaire avant de pouvoir agir à sa place et à ses frais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Chef de division Permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2026-05-22



Dossier # : 1265479006

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2026-05-20 11:38

Signataire : Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1265479006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-20

Pascale PRÉVOST
conseiller(-ere) en ressources humaines



Dossier # : 1268891010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination des dix membres au Conseil jeunesse de LaSalle.

D'approuver la nomination des dix membres du Conseil jeunesse de LaSalle et la durée de leurs mandats.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-05-25 15:32

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1268891010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination des dix membres au Conseil jeunesse de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a créé un Conseil jeunesse afin d'offrir un lieu de consultation et de participation aux jeunes de l'arrondissement et de leur permettre de partager leurs préoccupations. Le Conseil jeunesse a été créé en novembre 2019 et huit (8) jeunes se sont manifestés pour contribuer à sa fondation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0439 (1224629008) - D'approuver la nomination de trois (3) nouveaux membres au Conseil jeunesse de LaSalle

CA22 20 0354 (1224629003) - D'approuver la nomination de nouveaux membres au Conseil jeunesse de LaSalle

CA19 20 0486 (1194629030) : D'approuver la nomination des huit membres du premier Conseil jeunesse de LaSalle et la durée de leurs mandats

DESCRIPTION

Le Conseil jeunesse de LaSalle (CjL) est un groupe consultatif, non partisan. Il fait des recommandations aux élus et aux services de l'arrondissement sur les besoins des jeunes du territoire, en lien avec les responsabilités de la municipalité. Le CjL offre aussi un espace où les jeunes peuvent être consultés, participer et s'impliquer. Ils ont ainsi l'occasion de donner leur opinion et de commenter des projets en cours ou à venir qui concernent la jeunesse laSalloise.

Le Conseil jeunesse de LaSalle (CjL) contribue à l'organisation d'événements et d'activités visant l'amélioration de la qualité de vie au sein de l'arrondissement. Les membres se réunissent 6 fois par année.

Dans le cadre de l'exercice de son mandat, ses membres vont à la rencontre des jeunes issus des différents secteurs de LaSalle et collaborent avec les organismes jeunesse œuvrant sur le territoire.

Le CjL est composé entre 8 et 12 membres bénévoles âgés de 14 à 30 ans et choisis de manière à refléter la diversité géographique, linguistique, culturelle, sociale et de genre de la

jeunesse de LaSalle. Les membres seront nommés pour un mandat de deux ou trois ans, renouvelable une fois.

Pour devenir membre, les jeunes doivent :

- être âgés entre 14 et 30 ans;
- être résidents de l'arrondissement de LaSalle;
- manifester de l'intérêt à s'impliquer dans les dossiers jeunesse et à faire avancer les conditions de vie des jeunes de l'arrondissement;
- manifester de l'intérêt à la vie communautaire et politique de l'arrondissement.

La Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement assure le suivi administratif du Conseil jeunesse de LaSalle et offre le soutien et l'encadrement nécessaire aux jeunes.

Le Conseil jeunesse est composé des membres suivants :

- Celine Cao
- Daniel Ciocca
- Kendra-Ann Haynes
- Kethia Jordannas Brigitte Ihezagire
- Brad Legoute
- Michael Lecchino
- Vanda Lecchino
- Gursween Padda
- Jovan Rohac
- Paul Ye

Le mandat du Conseil jeunesse de LaSalle est de représenter la voix des jeunes du territoire et de formuler des avis et des recommandations au conseil d'arrondissement afin d'éclairer les élus dans leur prise de décision.

À cet égard, le Conseil jeunesse de LaSalle favorise l'autonomisation collective et individuelle des jeunes, dans le but de les faire reconnaître et respecter comme des citoyennes et citoyens à part entière de l'arrondissement.

Considérant que le Conseil jeunesse de LaSalle tient compte des réalités économiques, démographiques, géographiques et sociales propres à l'arrondissement de LaSalle et s'inspire notamment des valeurs portées par la fonction publique de l'arrondissement, telles qu'énoncées dans le Plan stratégique 2026-2030 ;

L'intégrité;

Le courage;

La fierté;

Le respect;

La bienveillance;

Le bien commun.

JUSTIFICATION

Nominations de nouveaux membres et renouvellements de mandats:

Les personnes membres du CjL sont nommées par le conseil de l'Arrondissement pour un mandat d'une durée de 2 ans, sur recommandation du comité de sélection. Un mandat peut être renouvelé pour une période équivalente de façon consécutive, à condition que les critères d'admissibilité prévus au Code de régie interne soient respectés. Deux (2) postes

sont actuellement à pourvoir.

Un (1) membre du conseil d'arrondissement est désigné pour siéger sur le comité :

- M. Benoît Auger, conseiller d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant alloué pour le fonctionnement du Cj est assuré à 100 % par l'arrondissement de LaSalle qui alloue des ressources pour son fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir la grille d'analyse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Campagne de promotion auprès des organismes jeunesse;
Campagne médiatique dans les médias sociaux;
Nomination des membres au conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien, développement social et
événements publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-11

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - DSÉP

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur CSLDS